



**CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE  
L'ÉDUCATION INCLUSIVE – CAPPEI –**

**Validation des acquis de l'expérience professionnelle – VAEP –**

**Session 2022**

**CALENDRIER**

<b>INSCRIPTION</b>	
<b>Au rectorat – bureau des concours administratifs</b>	<b>Du lundi 27 septembre 2021 au vendredi 22 octobre 2021 à 16h00</b>
<b>LE LIVRET 1 – RECEVABILITE DE L'INSCRIPTION</b>	<b>Avant le Vendredi 22 octobre 2021 A 16h00</b>  (aucune candidature ne sera acceptée après cette date)
Pour les enseignants du 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés : Le livret 1 est à télécharger sur le site du rectorat : Lien : <a href="http://www.ac-clermont.fr/concours-emplois-et-carrieres/les-concours/personnels-enseignants/certifications-complementaires-d-enseignement/">http://www.ac-clermont.fr/concours-emplois-et-carrieres/les-concours/personnels-enseignants/certifications-complementaires-d-enseignement/</a>  Et à envoyer par mail à l'adresse mail suivante : <b>concours.administratifs@ac-clermont.fr</b>  A utiliser pour l'envoi : nom du fichier composé comme suit : NOM_PRENOM_CAPPEIVAEP_L1	
<b>PUBLICATION DE LA LISTE DES CANDIDATS DECLARES RECEVABLES</b>	<b>Le 1<sup>ER</sup> décembre 2021</b>
<b>LE LIVRET 2 - LE DOSSIER DE VALIDATION</b>	<b>Au plus tard le 9 février 2022</b>
Pour les candidats déclarés recevables, le livret 2 est à télécharger sur le site du rectorat à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2021 : Lien : <a href="http://www.ac-clermont.fr/concours-emplois-et-carrieres/les-concours/personnels-enseignants/certifications-complementaires-d-enseignement/">http://www.ac-clermont.fr/concours-emplois-et-carrieres/les-concours/personnels-enseignants/certifications-complementaires-d-enseignement/</a>  Et à envoyer par mail à l'adresse mail suivante : <b>concours.administratifs@ac-clermont.fr</b>  A utiliser pour l'envoi : nom du fichier composé comme suit : NOM_PRENOM_CAPPEIVAEP_L2	
<b>Présentation du dossier de validation devant le jury de la VAEP</b>	<b>Période de présentation entre les congés d'hiver et les congés de printemps</b>